

# Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2012

\*\*\*\*\*

Le 5 juin 2012, à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué le 15 mai, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Venesmes, sous la présidence de M. William PELLETIER.

**Titulaires Présents** : Mesdames BARBIER, CAGLIONI, Messieurs ADAM, ANGLADE, BEAUJEAN, BEDOILLAT, BROCHARD, CHEMAIN, CHENON, DELMAS, De PAULE, FAUCHER, HORZINSKI, JOUANIN, JULLIEN, MARIE, MATHÉ, PELLETIER, PERCHET, RENAUDAT.

**Suppléants Présents**: Messieurs CHARTENDRAULT, LARIVE

**Pouvoir** : Néant

Monsieur BEDOILLAT est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 5 avril 2012, le conseil passe à l'ordre du jour.

### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- **EMET**, par 18 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions, un avis défavorable à la fusion de périmètre du Syndicat Mixte eau et assainissement de Lapan, du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Châteauneuf sur Cher-Venesmes-Vallenay et du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Lignièrès, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;

### **A l'unanimité de ses membres présents,**

- **VOTE**, des décisions modificatives sur le budget général et sur le budget assainissement en régie ;
- **ACCEPTE** une admission en non-valeur d'une créance de 289 € sur le budget annexe des Ordures Ménagères au titre des années 2009 et 2010 ;
- **OPTE** pour une répartition « dérogatoire libre » au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et **DECIDE** de n'effectuer aucun prélèvement et/ou reversement auprès des communes membres et donc de conserver le montant à reverser par la Communauté de communes à chaque commune membre.
- **ACCEPTE** de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Centre Loire selon les conditions suivantes :
  - o Montant de l'emprunt : 130 000 € ;
  - o Durée : 25 ans ;
  - o Taux fixe nominal : 4.70 % ;
  - o Echéances constantes trimestrielles ;
- **AUTORISE** le Président à signer, au titre de la compétence enfance jeunesse, des conventions d'occupation ou de mise à disposition des biens avec les communes concernées et avec les acteurs intervenant dans le domaine de compétence enfance-jeunesse ;
- **ABANDONNE** le projet de reconversion de la maison de retraite « Les Eglantines » et « Les Jonquilles » à Lignièrès en vue d'y implanter un centre d'hébergement pour jeunes en formation tel que présenté dans l'étude réalisée ;

- **DEMANDE** auprès de la commune de Venesmes, le versement d'un fond de concours d'investissement pour les travaux d'aménagement de sécurité place de la Mairie et rue de la Croix Blanche d'un montant qui sera déterminé après consultation des entreprises ;
- **FIXE** l'enveloppe financière prévisionnelle pour les travaux d'aménagement de sécurité place de la Mairie et rue de la Croix Blanche à Venesmes et lance la consultation pour le choix d'un prestataire en vue d'assurer les travaux de l'opération suivant une procédure adaptée sans publicité préalable ;
- **ADOpte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif en régie du territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher (communes de Vallenay et Saint-Loup-des-Chaumes) ;
- **APPROUVE** les rapports du délégataire du service public d'assainissement collectif VEOLIA EAU, l'un pour la commune de Lignières, l'autre pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Saint Symphorien et Venesmes ;
- **ADOpte** les rapports annuels établis par la DDT sur le prix et la qualité du service assainissement collectif en délégation de service public auprès de VEOLIA EAU, le premier pour la commune de Lignières et le second, pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Saint Symphorien et Venesmes ;
- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35ème) avec effet au 1<sup>er</sup> août 2012 ;
- **ARRETE** la création de 7 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe échelon 1 en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement d'activité saisonnier du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2012 ;
- AUTORISE** Monsieur Le Président à signer les Contrats à Durée Déterminée pour remplacement d'agent titulaire ou non titulaire indisponible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.